

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 05/06/2014

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Secrétaire de séance :	PETETIN Aurore

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 12/05/2014 qui est approuvé à l'unanimité.

I. NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE

Conformément à l'instruction ministérielle n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002, M. le Maire rappelle qu'un correspondant défense doit être nommé au sein de chaque commune. Il est le point de contact privilégié du délégué militaire départemental pour toutes les actions menées dans la commune au profit de la défense et pour les questions liées à la sécurité civile et à la protection de la population. Il a connaissance du Plan Communal de Sauvegarde en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre.

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, il convient d'en effectuer le renouvellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme :

- ✓ M. Alain MOYAT, correspondant Défense

II. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : NOMINATION REFERENT SPANC

M. le Maire confirme que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Au titre de Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, il sollicite la désignation d'une personne référente SPANC pour chaque commune ; ce référent, de par sa proximité, ayant une connaissance plus appropriée du parc d'installations d'assainissement individuel et des éventuelles modifications y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme :

- ✓ Mme Aurore PETETIN, référente SPANC

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : NOMINATION REFERENT PDIPR

M. le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2008 actant l'inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

Outre la préservation du réseau des chemins ruraux, le PDIPR a pour vocation de garantir la continuité des itinéraires de randonnée, dans le respect de l'environnement, et de valoriser les territoires. Des conventions sont signées entre les propriétaires des chemins d'une part et le Conseil Général et les communes d'autre part.

Dans son courrier en date du 21/05/2014, M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souligne le travail réalisé par la personne référente de la précédente municipalité et sollicite la désignation d'un interlocuteur privilégié en charge de la finalisation et du suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme :

- ✓ M. Samuel VERNEREY, référent PDIPR

IV. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : NOMINATION REFERENT CLECT

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a, lors de sa réunion du 30/04/2014, déterminé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est une instance qui étudie les transferts de charges entre communes et intercommunalité et garantit une répartition financière équitable.

A la demande de M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude par son courrier du 23/05/2014, un membre du conseil municipal doit être désigné pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme :

- ✓ M. Jean-Louis MICHARD, référent CLECT

V. CONSEIL GENERAL : AMENAGEMENT CARREFOUR ENTRE RD 436 ET RD 25 - CESSIION PARCELLE AN206

M. le Maire rappelle le projet du Conseil Général, initié en 2009, concernant l'aménagement du carrefour de l'Evalide entre la RD 436 et la RD 25 visant à améliorer la sécurité des usagers, et confirme la décision de procéder désormais aux travaux.

Par délibération du 29/09/2009, la commune de Septmoncel avait accepté de céder au Département pour l'Euro symbolique une emprise sur la parcelle cadastrée section AN n° 113, tout en demandant, dans le cadre des travaux, le rétablissement du chemin rural de l'Evalide à Montépile.

Par son courrier en date du 20/05/2014, M. le Président du Conseil Général sollicite la régularisation du transfert de propriété en conformité avec le plan de modification parcellaire cadastral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la cession du terrain nouvellement cadastré AN 206, d'une superficie de 260 m² lieudit "Les Lattes", et demande à nouveau le maintien du chemin rural de l'Evalide à Montépile et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Par ailleurs et dans le but de maintenir une zone de fleurissement à l'entrée Sud du Village, l'assemblée souhaite solliciter M. Le Président du Conseil Général pour une cession de terrain à la Fin du Pré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme la demande au Département de céder la parcelle AM 82 sise à la Fin du Pré, d'une contenance de 82 m², et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VI. COLLECTIF NON AUX FORAGES D'HYDROCARBURES HAUT-JURA : DEMANDE DE MOTION

M. le Maire fait part du courrier en date du 16/05/2014 du Collectif "Non aux forages d'hydrocarbures Haut-Jura" sollicitant une motion en opposition aux projets de forages d'hydrocarbures qui peuvent avoir des conséquences irréversibles sur les ressources en eau potable.

Compte tenu des risques encourus et plus particulièrement dans notre relief karstique, le Conseil Municipal précédent avait déjà voté, le 03/05/2012, une motion proposée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

VII. MAISON DE L'ENFANCE : NOMINATION RESPONSABLE DE SITE LAMOURA

M. le Maire rappelle la démission le 18/04/2014 de M. Ludovic MAMESSIER, responsable du site de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Lamoura, et la nécessité de nommer un nouveau responsable de site.

Le remplacement a été assuré, depuis le 15/04/2014, de façon satisfaisante, par Melle Sophie VALLARD, employée de la Maison de l'Enfance. Titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), ce diplôme lui permet d'assurer les fonctions de responsable. De plus, l'entretien conduit par M. le Maire accompagné de M. Guy ROUSSEAU élu de Lamoura, a produit de bons résultats.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'agent de droit public non titulaire en contrat à durée indéterminée, d'animateur et responsable de site pour l'ALSH, pour une durée hebdomadaire de 35 h, en faveur de Melle Sophie VALLARD, et autorise M. le Maire à faire des avenants au contrat en cas de nécessité.

VIII. PROJET LOTISSEMENT

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition d'esquisse remise par M. BISSIEUX avec étude volumétrique et mise en perspective dans le site.

M. le Maire invite ensuite les élus à se rendre sur les lieux. La séance du conseil municipal est alors suspendue, de 21h20 à 22h00.

Le projet consiste en des maisons individuelles et un ensemble semi-collectif, permettant des acquisitions à des prix plus attractifs. L'ensemble est en harmonie avec la partie proche du village.

La prochaine étape est le dépôt du permis d'aménager. Pour ce faire, il y a obligation à présenter les esquisses en 3D et l'insertion paysagère, représentant un devis de 4 500 € HT.

En parallèle, une réunion aura lieu vendredi 13 juin avec le Cabinet MERLIN afin de faire un point sur l'étude des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées.

Le Conseil municipal se montre favorable à la proposition d'esquisse. Quant à l'appellation du lotissement, les réflexions des élus se poursuivent.

IX. COURRIER DIVERS

ANIMATION TOURISTIQUE HAUT-JURA ST-CLAUDE -CONCERT DE CHANT MARINS

M. le Maire rappelle la proposition par l'Animation Touristique Haut-Jura St-Claude d'organiser un concert de chants de marins à l'église de Septmoncel.

La date est désormais fixée : **mardi 5 Août 2014 à 20 h 00.**

Une aide humaine et technique sera nécessaire.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) GOUDRONNAGE VOIES COMMUNALES : POINT A TEMPS

En collaboration avec M. Alain MOYAT, M. le Maire a évalué les besoins et sollicité un devis.

La Société Nouvelle SAUNIER a déposé l'offre suivante :

- Point A Temps manuel : bouchage d'arrachements et nids de poule 2.5 t x 1 595.00 €/t HT
- Point A Temps automatique : Réalisation d'un enduit gravillonné 1 t x 1 195.00 €/t HT

Soit un total de 5 182.50 € HT.

Une remise de 5 % est accordée en cas de mise à disposition de l'employé communal.

L'assemblée émet un avis favorable à l'offre de la Sté SAUNIER qui assure un travail de qualité.

B) DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE

M. le Maire fait part du souhait de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) d'utiliser le Chalet de la Pièce d'Aval pendant la période de chasse au Massacre - environ 5 journées en automne- et de la proposition en échange d'y effectuer des travaux.

Une convention serait établie entre la commune et l'AICA.

L'assemblée est invitée à se rendre sur les lieux le 14/07/2014 à 11 h pour découvrir ou mieux connaître ce bâtiment et réfléchir sur sa destination.

C) INAUGURATION COEURS DE VILLAGE

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude organise une visite des cœurs de villages réaménagés : Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières, Bellecombe, Les Molunes, Septmoncel et Lajoux

- **Samedi 14 Juin 2014 de 16 h 00 à 18h30**
au départ des Bouchoux à 16 h 00
et vin d'honneur aux Bouchoux à 18 h 30

D) EMPLOIS D'ETE

Suite au renoncement par M. Hugo HERNANDEZ de l'emploi d'été communal proposé, étant embauché par ailleurs pour une période de 2 mois, M. le Maire propose :

- 2 candidatures pour une durée de 3 semaines chacune (Mrs Robin et Will JUILLAGUET),
- Un complément de 4h hebdomadaires pendant 12 semaines accordé à M. Maël VUILLET à temps partiel à l'ALSH.

L'assemblée valide la proposition.

E) COMITE DES FETES

Mmes Sylvie MICHAUD et Aurore PETETIN, déléguées au Comité des Fêtes, font part des besoins évoqués lors de la réunion du 03/06/2014 :

- Un local adapté pour le rangement du matériel des associations
Les élus sont invités à réfléchir à cette question.
- L'installation de l'électricité au centre de la piste de ski à roulettes
M. le Maire propose de réétudier le dossier qui a été établi il y a plusieurs années.
- L'acquisition d'un appareil de sonorisation fonctionnant sur batterie, la demande de participation de la commune se situant aux environs de 900 €.

Enfin, elles transmettent les remerciements des associations pour la subvention municipale.

F) ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Mmes Marianne PERRIER et Sylvie DALLOZ réitèrent leur désapprobation quant à l'obligation d'avoir un accompagnant dans les véhicules scolaires transportant des élèves de moins de 6 ans.

M. le Maire évoque la décision du Conseil Général qui n'a pas été son seul choix, la Direction des Transports recevant des plaintes des chauffeurs et des parents.

Néanmoins, une délibération a été prise à l'unanimité lors de la séance du 12/05/2014, transmise au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture et adressée aux services des transports du Conseil Général. Par conséquent, M. le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour une nouvelle discussion.

G) TRAVAUX CARREFOUR MONTEPILE

Concernant les travaux d'aménagement du carrefour de Montépilé entre la RD 436 et la VC 15 pour un dégagement et une meilleure visibilité, M. le Maire précise que l'élargissement initialement prévu était de 3 m de route à la base du talus.

Il s'engage à faire le point auprès des services du Conseil Général et à tenir les administrés informés.

H) PORTES OUVERTES STATION D'EPURATION

Une visite est organisée à la station d'épuration de Septmoncel :

- **Samedi 14 Juin 2014** de 9h00 à 10h00 pour les élus
de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 pour le public.

Séance levée à 0h20

Le Maire,

Affiché le 10/06/2014

Raphaël PERRIN

